

Appel d'offres n° 1/2026 portant sur onze projets d'installation éoliennes de production d'électricité en mer en mer

Lot de réponses aux questions relatives aux études environnementales posées au cours de la période du 12/06/2026 au 10/07/2026

Question 1 : À la lecture de l'annexe 11 "Liste des études menées par l'État", serait-il possible de communiquer un calendrier détaillé des états initiaux, ventilé par récepteur ?

Par ailleurs, compte tenu de l'annulation de l'AO9 et de l'infructuosité de l'AO7, la règle fixant une validité de 6 ans pour les états initiaux - l'année de référence devant être réalisée la 6ème année, ainsi que l'année précédant la construction - reste-elle applicable ? Dans le contexte actuel, lié à des circonstances extérieures aux candidats et aux dates de mises à disposition du raccordement estimés entre 2035 et 2039 selon les projets, cette durée de validité pourrait-elle faire l'objet d'une prolongation ?

Réponse 1 : Les dates prévisionnelles de livraison des états initiaux à **un an** et à **deux ans** de campagne des différents projets sont les suivantes :

Bretagne Sud 2

- Rapport(s) à 1 an : disponibles sur la Box CEREMA
- Rapport(s) à 2 ans : disponibles sur la Box CEREMA
- Données traitées : disponibles sur la Box CEREMA

Oléron 1

- Rapport(s) à 1 an : aucun prévu
- Rapport(s) à 2 ans : **janvier 2027**
- Données traitées :
 - Année 1 : disponibles sur la Box CEREMA
 - Année 2 : mise à disposition au fil de l'eau sur la Box CEREMA à partir du 20 juillet 2026

Narbonnaise 2 et Golfe de Fos 2

- Rapport(s) à 1 an : **octobre 2026**

- Rapport(s) à 2 ans : **octobre 2026**
- Données traitées :
 - Année 1 : disponibles sur la Box CEREMA Année 2 : mise à disposition au fil de l'eau sur la Box CEREMA à partir du 16 juillet 2026

FGL

- Rapport(s) à 1 an : **juin 2027**
- Rapport(s) à 2 ans : **juin 2028**
- Données traitées : mise à disposition au fil de l'eau sur la Box CEREMA depuis mai 2026

BNO

- Rapport(s) intermédiaire(s) : **décembre 2027**
- Rapport(s) à 2 ans : **décembre 2028**
- Données traitées : mise à disposition au fil de l'eau sur la Box CEREMA à partir du 20 juillet 2026

GLC

- Rapport(s) à 1 an : **décembre 2026 (sans les campagnes au filet)**
- Rapport(s) à 2 ans : **décembre 2027 (avec un an de campagne au filet)**
- Rapport(s) à 2 ans : **décembre 2028 (rapport complet)**
- Données traitées : mise à disposition au fil de l'eau sur la Box CEREMA à partir du 20 juillet 2026

NB : Les dates indiquées ci-dessus sont fournies à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'avancement des campagnes.

La durée de validité des inventaires de biodiversité est fixée par les dispositions de l'article R. 411-21-4 du code de l'environnement, créé par le décret n° 2025-804 du 11 août 2025. Cette durée, qui relève du cadre réglementaire, ne dépend pas du calendrier des procédures de mise en concurrence.

Question 2 : Quelle date considérer comme date de mise à disposition de l'état Initial de l'environnement par projet ? Est-ce une date en Q3 2027 ?

Réponse 2 : Il est fait référence à la réponse 1.

Question 3 : La BOX CEREMA ainsi que, sur le site www.eoliennesenmer.fr, les relevés et rapports relatifs à la pêche et aux compartiments environnements ne sont pas disponibles. L'Etat peut-il communiquer une date de mise à disposition ?

Réponse 3 : Il est fait référence à la réponse 1.